



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée du conseil qui se tiendra le 10 février 2026 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Demande de dérogation mineure : 10 avenue Trudel

Le propriétaire souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants:

-la marge latérale Est du garage détaché (0,95 mètre) est inférieure à 1,20 mètre et l'espace libre à ciel ouvert (0,52 mètre) est inférieur à 0,60 mètre, tel qu'exigé au règlement de zonage;

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre de régulariser certains éléments existants sur la propriété, même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ À LA SARRE
Ce 21 janvier 2026

Karolane P. Paquin
Greffière